

DELIBERATION N° 20

Date de la convocation : 07 décembre 2017**Date d'affichage** : 21 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr JOUJON Philippe - Mr BACH Philippe

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Objet : Tarifs municipaux 2018.**Il est retenu au titre de 2018 les évolutions tarifaires suivantes :**

- ✓ cas général : augmentation corrélée à l'inflation soit +1,1% (A fin Octobre 2017 l'inflation est de 1.1% par rapport à Octobre 2016)
- ✓ tarifs du cimetière : +2,5% en vue d'engager de manière récurrente chaque année des crédits pour financer les reprises de concession ;
- ✓ rythmes scolaires : 0% d'augmentation du fait de leur suppression par délibération du Conseil Municipal ce même jour ;
- ✓ garderie :
 - hypothèse n° 1 - passage à la semaine de 4 jours : baisse des tarifs
 - hypothèse n° 2 - maintien de la semaine de 4,5 jours : 0% d'augmentation des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

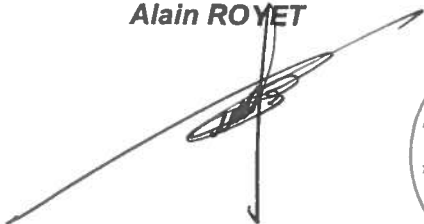
- ✓ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2018
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		5,95 €	6,00 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,35 €	3,40 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,50 €	5,60 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	10,00 €
	Hors commune	25.40 €	15,00 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4,5 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	20,30 €
	Hors commune	25.40 €	25,40 €
Périscolaire : rythmes scolaires par année scolaire	Valladiers	45.30 €	45,30 €
	Hors commune	50.40 €	50,40 €
Périscolaire : études surveillées		Gratuit	Gratuit

AR PREFECTURE 043-214302515-20171213-DELIB_20171213-DE Regu le 20/12/2017		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2018
Droit de stationnement taxi par an		242,00 €	245,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		13,50 €	14,00 €
Mise en fourrière (par capture)		53,00 €	54,00 €
Photocopies	A4	0,30 €	0,30 €
	A3	0,50 €	0,50 €
	Recto verso	0,60 €	0,60 €
CIMENTIERE	Colombarium (case)		
	15 ans	596,00 €	611,00 €
	30 ans	1 069,00 €	1 096,00 €
	50 ans	1 425,00 €	1 461,00 €
	Concessions		
	15 ans	299,00 €	306,00 €
	30 ans	779,00 €	798,00 €
	50 ans	1 189,00 €	1 219,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Terre végétale	Terre végétale chargée (le m3)		7,00 €
Location de la salle DOURILOUX	Valladiers	106,00 €	107,00 €
	Hors commune	211,00 €	213,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Droit de place	Vente au déballage	Gratuit	Gratuit
	Vente par camion	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire fluides	Gratuit	Gratuit
	Installation cirques, spectacles ou expositions Itinérants		
	Caution	500.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	308.00 €	311.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	51.00 €	52.00 €
	Terrasses bars/restaurants		
	Jusqu'à 10m ²	Gratuit	Gratuit
	> 10m ² / prix par m ² et par mois	3.00 €	3.00 €
	Installation des forains		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	513.00 €	519.00 €
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	103.00 €	104.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

A Vals-près-Le Puy, le 13 décembre 2017.
Le Maire
Alain ROYET




Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de votants		22
VOTE	ABSTENTION	/
	CONTRE	/
	POUR	22